

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 19 AOÛT 2024 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Julien Bussièeres, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2024
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours des mois de juillet et août 2024
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 653 ET 653-1 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
 - 8.2 AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)
 - 8.3 PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE MOBILISATION ET DE FORMATION CITOYENNE AU SEIN DE LA CHAÎNE D'INTERVENTION PRÉHOSPITALIÈRE DANS LES MUNICIPALITÉS REGROUPÉES DU VAL-7
 - 8.4 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - CHANGEMENT DE DATE - TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT - ENREGISTREMENT DE SÉANCES
- 8.6 LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VALCOURT - ÉCOLE L'ODYSSÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 10. LOISIRS**
- 10.1 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DE L'ARÉNA (SAISON 2024-2025)
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROGRAMME PRIMEAU 2023 – VOLET 2 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES SUR LES RUES BELLERIVE ET BERNIER
- 11.2 PRÉPARATION, NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DE RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE - OCTROI DES CONTRATS
- 11.3 OFFRE DE SERVICE - ÉTUDE DE SÉCURITÉ - PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER
- 11.4 OBLIGATION D'ARRÊTER À UNE INTERSECTION - AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « ARRÊT »
- 11.5 AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « PASSAGE POUR PIÉTONS OU TRAVERSE PIÉTON »
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

236-24-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

237-24-08-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

238-24-08-19

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2024 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 428 211,70 \$: quatre cent vingt-huit mille deux cent onze dollars et soixante et dix sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

20 août 2024

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne pose des questions de 19h02 à 19h07.

239-24-08-19

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance des mois de juillet et août 2024.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise au maire et aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Des membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

240-24-08-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 653 ET 653-1 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 27 juin 2024 et une copie du règlement le 15 août 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 653-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

241-24-08-19

AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaître aux travaux publics, ou en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis au Programme d'entretien préventif ainsi que tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatifs aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la Ville, et ce pour l'année 2025.

ADOPTÉE

242-24-08-19

PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE MOBILISATION ET DE FORMATION CITOYENNE AU SEIN DE LA CHAÎNE D'INTERVENTION PRÉHOSPITALIÈRE DANS LES MUNICIPALITÉS REGROUPEES DU VAL-7

ATTENDU QU'un comité intermunicipal regroupant toutes les municipalités du Val-7 se réunit de façon régulière depuis l'automne 2023 pour étudier la possibilité d'instaurer le programme des Premiers répondants sur le territoire;

ATTENDU QUE les membres du comité intermunicipal ont rencontré, pendant cette étude, différents acteurs de la chaîne d'intervention préhospitalière, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CIUSSS et d'autres services de premiers répondants;

ATTENDU les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément au Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028, qui favorise la formation des citoyens en matière de premiers soins et d'interventions d'urgence (Axe 1);

ATTENDU QUE les membres du comité en sont venus à la conclusion qu'un programme de mobilisation et de formation des citoyen(ne)s était la mesure la plus

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

réalisable à court terme et la plus susceptible de rallier toutes les sept municipalités concernées par cette étude;

ATTENDU que les municipalités du Val-7 ont décidé de se regrouper afin de mener cette initiative de manière coordonnée pour s'assurer que la formation soit offerte gratuitement et régulièrement à tous les citoyens du Val-7 afin de maximiser la participation et l'accessibilité;

ATTENDU que le comité voit, avec ledit programme proposé, la possibilité d'y aller par étapes et de voir l'intérêt des citoyens, non seulement pour l'implantation éventuelle d'un service de premiers répondants, mais aussi pour leur participation personnelle et directe au programme de formation;

ATTENDU qu'il faut doter un poste de coordonnateur du programme de formation, dont le rôle sera de réaliser la planification, l'organisation, la promotion, la mise en œuvre et le suivi des formations et de faire de la recherche de subventions, entre autres;

ATTENDU que les coûts estimatifs du programme dans la région du Val-7 sont de l'ordre de 50 000 \$ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette résolution soit ainsi adoptée pour officialiser l'engagement de la Ville de Valcourt envers le programme de mobilisation citoyenne au sein de la chaîne d'intervention préhospitalière dans les municipalités regroupées du Val-7 en 2025, ce qui comporte les éléments suivants :

- former les citoyen(ne)s aux techniques de premiers soins de base et à l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DES) pour renforcer la capacité de réponse en situation d'urgence et sauver des vies;
- s'assurer d'une couverture complète en DEA accessibles sur l'ensemble du territoire;
- poursuivre la campagne de pression politique soutenue pour obtenir la présence en caserne des ambulanciers sur le territoire;

QUE la Ville de Valcourt s'engage à participer pleinement au programme, que ce soit au niveau de la promotion auprès de ses citoyens, du prêt de salles pour la tenue de formation ou par d'autres moyens;

DE prévoir un budget à la Ville de Valcourt en 2025 pour s'acquitter des frais associés à ce programme, y compris la rémunération du coordonnateur, l'acquisition de matériel ou de DEA et les frais logistiques;

QUE la Ville de Valcourt prend acte de l'acceptation de la Municipalité du Canton de Valcourt du mandat que lui a confié le comité, à savoir de prendre les mesures nécessaires à la mise en place du programme, notamment la proposition de divers scénarios de financement et le recrutement d'un coordonnateur;

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités visées par le programme.

ADOPTÉE

243-24-08-19

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENT DE DATE – TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le conseil peut cependant décider qu'une séance

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 320 de la suscite loi, le greffier donne un avis public du contenu du calendrier et donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

ATTENDU QU'en vertu du calendrier des séances ordinaires de l'année 2024 adopté par le Conseil municipal, la séance du mois de septembre 2024 devait se tenir le 3 septembre à la salle du conseil située à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut changer cette date;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal fixe la séance ordinaire du mois de septembre 2024, le 9 septembre à 19h, à la salle du conseil à l'Hôtel de Ville, située au 1155, rue Saint-Joseph, à Valcourt et ce, en remplacement de la date initiale du 3 septembre.

ADOPTÉE

244-24-08-19

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT - ENREGISTREMENT DE SÉANCES

ATTENDU la demande de la télévision communautaire de Valcourt, TVME, adressée à la Ville afin que cette dernière paye 50 \$ par enregistrement (en présentiel seulement) d'une séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil municipal;

ATTENDU QUE cet enregistrement sera diffusé sur la chaîne YouTube de TVME ou une autre chaîne qui est gratuite pour tout téléspectateur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt retienne les services d'enregistrement des séances ordinaires et extraordinaires, en présentiel seulement, de TVME lorsqu'elle le juge nécessaire;

QUE les coûts de chaque enregistrement soient de 50 \$, plus les taxes applicables, et payés par la Ville lorsque celle-ci requiert de TVME un enregistrement de séance du Conseil municipal.

ADOPTÉE

245-24-08-19

LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE VALCOURT - ÉCOLE L'ODYSSÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la demande de l'école l'Odyssée de louer une partie du centre communautaire de la Ville dans le cadre des activités de la rentrée scolaire 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de louer une partie du centre communautaire de Valcourt à l'école l'Odyssée dans le cadre des activités de la rentrée scolaire 2024, au tarif prescrit par le règlement de tarification de l'année 2024 et aux dates et heures suivantes :

Le 20 août à compter de 16h;
Le 21 août de 7h à 14h et

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Du 26 au 28 août de 8h à 21h.

ADOPTÉE

246-24-08-19

OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DE L'ARÉNA (SAISON 2024-2025)

ATTENDU QUE des demandes de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien de l'aréna ont été faites en juillet 2024;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été fixée le 7 août 2024 à 11 h 00 et le résultat de la soumission reçue est le suivant:

SOUSSIONNAIRE

Daniel Maintenance inc.

PRIX SOUMIS

Préparation de la surface glacée :	5 749,50 \$
Opération pour la fermeture de l'aréna :	4 142,61 \$
Tarif horaire lors de la période hivernale :	38,80 \$
Tarif horaire lors de la période estivale :	37,60 \$
	(taxes non incluses)

Note : lorsqu'un employé travaillera un jour férié, le taux horaire sera majoré selon les normes du travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la soumission de Daniel Maintenance inc., pour les services d'entretien de l'aréna, tels que détaillés dans le devis d'appel d'offres, la soumission reçue et les coûts détaillés à la présente.

ADOPTÉE

247-24-08-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME PRIMEAU 2023 – VOLET 2 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES SUR LES RUES BELLERIVE ET BERNIER

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) pour les travaux de renouvellement de conduites sur les rues Bellerive et Bernier;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation doit être signée pour donner effet à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant soient autorisés à signer la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Valcourt et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

248-24-08-19

PRÉPARATION, NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DE RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE - OCTROI DES CONTRATS

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le responsable Gestion des eaux de la Ville afin que soit réalisé les travaux de préparation, de nettoyage et de désinfection des réservoirs Bonsecours, Carpentier et la bêche eau brute à l'usine du lac Bowker;

ATTENDU l'offre demandée à l'entreprise SIMO pour la réalisation des travaux de préparation des réservoirs;

ATTENDU l'offre reçue pour la réalisation des travaux de nettoyage et de désinfection des réservoirs de l'entreprise Nordikeau datée du 6 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le contrat de préparation des réservoirs Bonsecours, Carpentier et la bêche eau brute à l'usine du lac Bowker à l'entreprise SIMO, au montant estimé de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de nettoyage et de désinfection des réservoirs Bonsecours, Carpentier et la bêche eau brute à l'usine du lac Bowker à l'entreprise Nordikeau, au montant de 21 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02-413-02-521 - Aqueduc Valcourt et Canton et 02-413-00-521 - Régional aqueduc-Entretien infrastructure.

ADOPTÉE

249-24-08-19

OFFRE DE SERVICE - ÉTUDE DE SÉCURITÉ - PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après MTQ) a demandé à la Ville de faire réaliser une étude de sécurité afin d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un accès à la rue Bernier, via la route 222;

ATTENDU QUE le MTQ peut demander à la Ville, suite à la réalisation de l'étude de sécurité, de produire une étude de circulation;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville a demandé une offre de service à la firme d'ingénierie EXP pour effectuer ces études de sécurité et de circulation dans le cadre du prolongement de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat à la firme d'ingénierie EXP, de réaliser une étude de sécurité dans le cadre du projet mentionné précédemment, au montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette firme datée du 12 juillet 2024 et de réaliser, si le MTQ l'exige, une étude de circulation, au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-419 - Administration - Honoraires professionnels.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

250-24-08-19

OBLIGATION D'ARRÊTER À UNE INTERSECTION - AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « ARRÊT »

ATTENDU QUE le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et des biens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le Service des travaux publics afin d'ajouter des panneaux de signalisation routière « Arrêt » à l'intersection des rues Dépôt et Bissonnette ainsi qu'à l'intersection des rues Cartier, Champlain et Desranleau;

D'autoriser le Service des travaux publics à effectuer le lignage de rues supplémentaire et de faire l'acquisition des panneaux nécessaires aux fins de la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

251-24-08-19

AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « PASSAGE POUR PIÉTONS OU TRAVERSE PIÉTON »

ATTENDU QUE le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et des biens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le Service des travaux publics afin d'ajouter des panneaux de signalisation routière « Passage pour piétons ou Traverse piéton » à l'intersection des boulevards des Cyprès et des Érables, en remplacement de la traverse à l'intersection du boulevard des Érables et de la rue Racine;

D'autoriser le Service des travaux publics à effectuer le lignage de rues au besoin et de faire l'acquisition des panneaux nécessaires aux fins de la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes posent des questions de 19h32 à 19h38.

251-1-24-08-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est et soit levée à 19h39.

ADOPTÉE